

Séance du 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 25 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : Le 20 février 2026.

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLÉ Yoann, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, ROUX Olivier, HERVÉ Philippe, BODIN Guillaume, CHAUVIN Stéphanie, POIRON Manuela.

Excusés : PORCHER Eva, JAUD Sonia, BOUGUÉ Raphaël, HEUZÉ Sophie, BOIDE Christian.

Absent : ROULLEAU Franck.

Mme Stéphanie CHAUVIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 9 Votants : 9

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 04/02/2026.

Mme le Maire demande au conseil s'il est possible de rajouter un sujet à l'ordre du jour (vote du rapport de CLECT). Le conseil accepte à l'unanimité.

Centre de gestion: Contrat groupe «mutuelle santé» pour les agents (01/01/2027).

Suite à la présentation lors du conseil municipal du 24/09/2025 puis à la délibération lors de la séance du 17/12/2025, la commune de Saint Valérien a émis une déclaration d'intention afin que la coopération régionale des 5 centres de gestion réalise une mise en concurrence de plusieurs organismes d'assurance pour la mise en place d'une convention de participation pour le risque Santé. Le conseil municipal doit maintenant se prononcer pour donner mandat au schéma de coopération régionale des Pays de la Loire pour conduire la consultation.

Cette démarche n'engage pas définitivement la collectivité qui devra confirmer sa participation ultérieurement, une fois le panier des garanties assurantielles connues.

Mme le Maire rappelle que contrairement à la Prévoyance, la commune pourra adhérer au contrat groupe mais les agents seront libres d'y adhérer ou non.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée: Présentation du rapport de la CLECT.

APPROBATION RAPPORTS CLECT DU 26 NOVEMBRE 2025 ET 5 JANVIER 2026

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie pour l'évaluation des charges transférées:

- Le 26 novembre 2025 sur la prise en charge de la gestion du lieu d'accueil enfants parents (LAEP) la Capucine de Fontenay le Comte,
- Le 5 janvier dernier à la suite de la prise de compétence « plan local d'urbanisme en tenant lieu, carte communale PLUi ».

Concernant le LAEP, la charge nette a été évaluée à 25 547 €. Toutefois, constatant qu'en moyenne, les familles fontenaisiennes représentaient moins de la moitié des familles utilisant ce service, il a été décidé à l'unanimité de ne rien retenir sur l'attribution de compensation de Fontenay le Comte.

Concernant le **PLUi**, l'évaluation s'est fondée sur le coût net des études, soit 208 475 €. La répartition entre les communes a été réalisée à partir d'un indicateur reposant sur la population (60%) et la surface (40%) avec :

- Une décote de 25% pour les communes ayant un document conforme avec la loi ALUR,
- Une décote de 50% pour les communes ayant un document conforme avec la loi Climat Résilience
- Une surcote de 25% pour les communes ayant un RNU (règlement national d'urbanisme).

La commission a acté à l'unanimité le financement de ces études par les communes via une attribution de compensation d'investissement sur quatre années.

Pour la commune de Saint Valérien, le montant qui sera retenu annuellement de 2026 à 2029 s'élève à 1681 € sachant que le montant de l'année 2029 pourra être révisé en fonction du coût net réel des études.

Il vous est proposé d'approuver le rapport d'évaluation des transferts de charges du 26 novembre 2025 puis du 5 janvier 2026.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

VU le rapport d'évaluation des transferts de charges transmis le 13 février 2026, joint à la présente délibération, arrêté lors de la CLECT du 26 novembre 2025 et relatif à la gestion du Lieu d'Accueil Enfants Parents la Capucine ;

VU la délibération du conseil communautaire du 8 décembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'il appartient aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée d'approuver le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Pays Fontenay Vendée du 26 novembre 2025 arrêtant le montant du transfert de charges de la gestion du Lieu d'Accueil Enfants Parents La Capucine,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- **CHARGE** Mme le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération,
- **NOTIFIE** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

VU le rapport d'évaluation des transferts de charges transmis le 13 février 2026, joint à la présente délibération, arrêté lors de la CLECT du 5 janvier 2026 et relatif à la compétence « plan local d'urbanisme en tenant lieu, carte communale PLUi » ;

VU la délibération du conseil communautaire du 12 janvier 2026 ;

CONSIDERANT qu'il appartient aux communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée d'approuver le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Pays Fontenay Vendée du 5 janvier 2026 arrêtant le montant du transfert de charges de la compétence « plan local d'urbanisme en tenant lieu, carte communale PLUi »

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- **CHARGE** Mme le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération,
- **NOTIFIE** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

Transport solidaire: Convention ODDAS (Office de développement associatif et social).

Le 22/10/2025, le conseil municipal avait donné son accord de principe afin de maintenir le dispositif du transport solidaire en participant financièrement. Pour l'année 2026, le montant s'élève à 240 € pour la commune de Saint Valérien. A l'échelle de la communauté de communes, 22 communes ont accepté d'adhérer, 3 ont refusé.

Comme l'avait rappelé Mme Poiron, ce service s'adresse aux habitants du Pays de Fontenay-Vendée ne pouvant pas conduire ou n'ayant pas de moyen de locomotion. Il permet de se déplacer occasionnellement pour des actes de la vie quotidienne.

Pour cela, il est nécessaire de signer une convention entre la commune de Saint Valérien et l'ODDAS (durée d'1 an renouvelable 2 fois).

Le conseil approuve, à l'unanimité, la signature de cette convention.

Eglise: Devis de la société Bodet.

Le moteur de volée de la cloche est en panne et un devis avait été établi par la société Bodet pour un montant de 1 557 € HT soit 1 868,40 € TTC.

Le conseil valide ce devis à l'unanimité.

Ecole: Compte-rendu de la commission de sécurité du 08/01/2026.

L'équipe mobile de sécurité de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vendée (DSDEN 85) a organisé une réunion le 8 janvier avec son référent, M Matthieu Soulard, la directrice de l'école Mme Pouzet et pour la commune Mme Boucher et M Palardy. L'objectif était de passer en revue tout le dispositif de sécurité de l'école. Suite à la précédente commission, des travaux ont été réalisés par la commune (changement du système d'ouverture des portes, installation d'un nouveau portillon et d'une nouvelle clôture plus haute, nouvelle alarme incendie).

Les plans d'évacuation et d'intervention préparés par la société SAFE ont été corrigés au cours de cette réunion avant l'impression définitive. Le montant pour la réalisation de ces plans est de 483,54 € TTC.

Ressources humaines: Point arrêts de travail et remplacements.

Mme Sylvie Coumaillieu est en arrêt maladie jusqu'au 27 mars et Mme Christelle Etienne jusqu'au 5 mars. Mme Lucie Germain remplace Mme Coumaillieu et Mme Emeline Greffion remplace Mme Etienne.

Salle de «la clé des chants»:

Suite à l'acquisition du bâtiment, il est nécessaire d'acheter 4 nouveaux extincteurs (pour un montant de 366,52 € TTC).

Fonctionnement de la maison des associations: Mme le Maire avait proposé de rencontrer les membres de l'association Harmonia afin de faire le point sur les locaux mais aussi sur les futures modalités d'organisation avec les autres associations de la commune. Cette réunion a eu lieu jeudi 19 février (Cécile BOUCHER, Claire ANONIER, Marie-Noëlle BONNIER, Cathy SAINTEBARBE, Pascal THERY, Anne BAVEREY).

Mme le Maire souhaite également rencontrer les présidents des autres associations communales afin d'effectuer une visite de la salle et de connaître le souhait de chacun et les besoins.

Les associations potentiellement intéressées sont: Le foyer intercommunal des jeunes, le comité des fêtes, la société communale de chasse, l'UNC, la danse, le St Val café.

Mme le Maire souhaite rappeler que c'est l'ex communauté de communes du Pays de l'Hermenault qui a fait réaliser les travaux afin de transformer une grange et une dépendance en salle de musique et en 2 petits salons insonorisés. Le montant des travaux s'est élevé à 188 000 € HT dont 60 000 € d'autofinancement. La salle de la clé des chants a été inaugurée le 15/09/2015.

Maison rue du commerce: Demande de prolongation du bail de location.

Mme Charolais locataire actuelle a adressé une demande afin de prolonger le bail (fin au 30/03/26) de 2 mois supplémentaires c'est à dire jusqu'au 31/05/26.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Etang communal des Rulières: Convention «pêche».

Depuis avril 2023, il n'y a plus de gestion de l'activité pêche sur le plan d'eau communal, néanmoins le conseil municipal a toujours souhaité proposer de nouveau cette activité afin de répondre aux attentes des habitants et de respecter le souhait des élus à l'origine du projet.

Suite à l'arrivée d'un nouveau gérant du camping des Rulières en 2025, Mme Boucher, M Gachignard et M Coulais ont rencontré M Legrand. Ces rendez-vous ainsi que les discussions en conseil ont permis d'envisager une reprise de cette activité de façon optimale car le camping est ouvert toute l'année et M Legrand réside et travaille sur place. Il peut donc accueillir les pêcheurs, vendre les cartes de pêche et surveiller le respect des modalités qui seront mises en place en accord avec la mairie.

Mme le Maire a rencontré M Legrand le 18/02 et le 23/02 et propose au conseil de travailler dès aujourd'hui sur une nouvelle convention de gestion de la pêche afin de permettre sa mise en place pour l'ouverture de la saison.

Le conseil se met d'accord sur les différents points de la convention entre la commune de Saint Valérien et la SARL le Pré des Rulières et décide de l'établir pour une durée de 3 ans avec effet au 1er mars 2026.

Le conseil valide à l'unanimité cette convention.

Demande faite au conseil: M Legrand sollicite l'accord du conseil municipal pour permettre l'utilisation du site du plan d'eau des Rulières les 23 et 24 mai 2026 à l'occasion d'un mariage. Mme Boucher, M Gachignard et M Coulais avait déjà donné un accord verbal.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Informations diverses:

PLUIH: Lors de la dernière conférence des maires du 12/02/26, un état des lieux sur la consommation d'espace sur le territoire du Pays de Fontenay-Vendée a été présenté. Il ressort que pour la période 2021-2031, en tenant compte des réalisations et des demandes en cours, la surface potentielle disponible serait dorénavant déjà consommée. La communauté de communes se positionne avec un sursis à statuer afin de travailler sur ce dossier avec les nouveaux élus.

Point lotissement. Depuis le mois de janvier, 1 lot a été vendu. A ce jour, 7 parcelles sont réservées (ou avec option) dont 2 sont confirmées pour une signature en 2026. Il reste donc 5 terrains disponibles. **Au total 38 terrains ont été vendus sur 50.**

Acquisition parcelle **ZS 113** (rue de Beauregard) (signature le 17/02/26) et accès parcelle ZS 214.

Le St Val café: Demande d'éclairage extérieur (le conseil donne son accord).

Licence IV: Rappel de la nécessité de l'utiliser avant le 15 juillet 2026.

SYDEV: Travaux sur le réseau électrique route de Ligné. Mme le Maire remercie M Gachignard qui s'est rendu sur place le 17 février afin de rencontrer l'entreprise ALLEZ mandatée par le SYDEV.

Mairie: Installation de la fibre le 10/02/26. L'école reste reliée grâce au pont Wifi installé il y a plusieurs années.

ERP (établissement recevant du public) catégorie 5. Revoir la liste des bâtiments concernés.